
Réflexions sur le projet de loi 1 – Une nouvelle Constitution écrite pour le Québec

Soumis par
le Mouvement du Grand Québec (MGQ)
à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale

www.mgquebec.org

Table des matières

À propos du Mouvement du Grand Québec (MGQ)	1
Introduction.....	1
Contexte : Le contrat social et le débat constitutionnel au Québec	2
Position historique et engagement du MGQ.....	2
La communauté anglophone a disparu	3
Montréal visée et marginalisée	4
Éducation et langue.....	5
Le défi juridique : l'article 23 de la Charte canadienne et la Charte de la langue française.....	6
Reconnaître l'intégration scolaire dans une constitution québécoise	6
Conclusion	7
Résumé des points clés	8

À propos du Mouvement du Grand Québec (MGQ)

Le Mouvement du Grand Québec (MGQ) (www.mgquebec.org) est un groupe de réflexion indépendant basé au Québec qui se consacre au renforcement de la cohésion sociale entre les Québécois de toutes origines. Fondé à l'approche du référendum de 1995, il promeut l'idée d'un « Grand Québec », une société dans laquelle les communautés linguistiques et culturelles construisent un avenir commun et inclusif.

Le MGQ mène des recherches sur les politiques publiques, les politiques éducatives et le dialogue entre les communautés linguistiques. Il préconise la capacité d'agir de l'individu et propose des solutions constructives, comme la création de milieux scolaires bilingues en français et en anglais, ou encore l'élaboration d'une nouvelle constitution pour le Québec. Le groupe participe régulièrement à des consultations publiques et offre son expertise aux décideurs politiques sur des questions liées à la langue, à l'éducation et à l'évolution de la société québécoise.

Introduction

Quelle est la société idéale? Cette question, toujours d'actualité, est débattue depuis la nuit des temps. Elle nous pousse à réfléchir à nos principes, nos valeurs, nos croyances et nos aspirations. Elle décrit notre vision et le modèle de société dans lequel nous voulons vivre.

Il est difficile de répondre à cette question et c'est sans aucun doute ce qui anime notre présence à ce comité pour parler du projet de loi visant l'adoption du projet de loi no 1, la Loi sur la Constitution du Québec, 2025. Ce projet de loi est une œuvre législative d'envergure, ambitieuse tant dans sa portée que dans ses intentions. Il expose une vision de la société idéale que ses rédacteurs estiment représenter le consensus des Québécois. Bien que le Mouvement du Grand Québec soutienne depuis sa création en 1995 la tenue de discussions sur l'adoption d'une constitution québécoise, nous estimons qu'il est nécessaire de formuler certaines observations préliminaires qui constitueront l'essentiel de notre présentation.

Contexte : Le contrat social et le débat constitutionnel au Québec

Le débat sur la condition originelle de l'Homme était en vogue chez les intellectuels d'après le Moyen Âge. La question du pouvoir de l'État et de sa légitimité servait de toile de fond à ce débat. Cette réflexion a permis à ceux qui rejetaient la conception hobbesienne de la force comme fondement du droit de développer une nouvelle perspective. Selon cette idée, des hommes libres pouvaient conclure un contrat social pour organiser la société selon leurs aspirations.

Au sens le plus fondamental, le contrat social constitue le socle même de ce qui devient la constitution d'une société. Ainsi, lorsque l'échec de l'accord du lac Meech a rouvert la question de la réforme de l'État canadien, plusieurs d'entre nous se sont intéressés aux idées circulant au sein des mouvements nationalistes québécois, en particulier à l'appel d'une consultation populaire pour la rédaction d'un nouveau contrat social s'inspirant de consultations menées auprès de l'ensemble des Québécois.

Nous croyons que c'est ici l'occasion d'engager un dialogue et d'échanger des points de vue, notamment avec les minorités. L'État québécois peut ainsi agir en tant que garant des droits fondamentaux, ce qui a pour effet de réduire notre dépendance envers Ottawa en tant qu'instance supérieure.

Position historique et engagement du MGQ

C'est la raison pour laquelle, en 1991, un groupe de jeunes anglophones, Giuliano D'Andrea et Richard Walsh Smith, ont témoigné devant la Commission Bélanger-Campeau en tant que représentants de la Commission jeunesse du Parti égalité. À cette occasion, nous avons plaidé en faveur de la rédaction d'une constitution québécoise. Notre objectif était d'ouvrir le dialogue et de parvenir à un consensus québécois.

Depuis sa création en 1991, le Mouvement du Grand Québec (MGQ) milite en faveur d'une participation pleine et entière et s'oppose à toute forme de ségrégation. Nous avons toujours affirmé que le français est la langue commune, qu'il faut non seulement l'apprendre, mais aussi le maîtriser, et que le dialogue entre les communautés est essentiel.

Nous sommes fidèles à ces principes depuis près de 35 ans. Cependant, malgré notre engagement prolongé pour la mise en place d'écoles bilingues intégrées, en rupture avec le système de ségrégation linguistique existant, le dialogue avec la communauté anglophone n'a jamais pu être concrètement établi. La communauté est toujours divisée et, à juste titre, reste méfiante.

La situation actuelle nous désole, car au lieu d'ouvrir le dialogue et de favoriser l'inclusion, notre communauté reste à la marge. Nous sommes résignés à demeurer des observateurs en marge du processus, ce qui a pour conséquence que notre identité, nos inquiétudes et tout ce qui nous rend distincts ne sont pas reflétés. Cette opportunité potentielle d'inclusion et de découverte a été entravée par les stéréotypes, au détriment de notre communauté.

La communauté anglophone a disparu

Du point de vue du militantisme politique, la communauté anglo-québécoise a disparu. Autrefois, elle se faisait sentir partout au Québec, mais aujourd'hui, elle est soit silencieuse, soit absente, elle n'est pas soutenue et s'avère désengagée.

Nous avons appris le français, mais nous ne sommes pas assez à l'aise ni assez compétents pour évoluer en milieu professionnel. Nos écoles sont sans doute mieux outillées qu'auparavant pour enseigner le français. Il est difficile de se prononcer objectivement sur ce point, faute d'évaluations impartiales suffisamment accessibles.

Il est même difficile de définir notre communauté. Qu'est-ce qu'un Anglo-Québécois, et qui est habilité à le définir? Ce point constitue l'un de nos principaux sujets de discorde avec le gouvernement. Lorsqu'il est question des anglophones dits « historiques », le gouvernement a choisi de restreindre délibérément la taille de ce groupe, tout en le marginalisant par rapport à la majorité francophone, allant même jusqu'à remettre en cause sa légitimité. On pourrait en conclure que la « population anglophone historique » relève d'un groupe exclusif, doté de droits protégés et définis par la majorité, certes respectés, mais dont les membres ne sont jamais véritablement inclus dans le bassin de la majorité.

Dès lors, une fiction se crée : c'est la possession d'une déclaration d'admissibilité — plutôt que l'appartenance à une culture ou à une histoire — qui devient le véritable critère. Ainsi, même un

prince anglais, tel le prince Harry, décidant de s'installer au Québec, se verrait accorder moins de droits que des milliers d'Italiens, de Grecs et d'autres qui ont obtenu cette déclaration et sont dès lors considérés comme « anglophones historiques ». L'ironie de cette situation aurait de quoi faire sourire si elle n'était pas tout simplement insultante.

La communauté anglophone n'a pas demandé d'être étiquetée de la sorte. L'exemple plus haut montre le fossé entre la façon dont celle-ci se perçoit et comment le gouvernement a décidé de les catégoriser.

Montréal visée et marginalisée

Il en va de même pour tous les stéréotypes entourant le multiculturalisme, l'interculturalisme et tout le débat sur la nature du Canada — société multiculturelle ou biculturelle — et sur la façon dont ce questionnement s'articule avec le modèle québécois d'intégration.

Prenons l'exemple des États-Unis, l'emblème du melting pot. Il est indéniable que l'identité américaine a été profondément façonnée par les vagues migratoires, qui ont apporté leurs valeurs et leur histoire. Le cinéma illustre le mieux ce multiculturalisme : le film Rocky, classique absolu, idéalise cette diversité fondée sur la fierté des racines. Au-delà d'être un simple récit sur la vie d'un boxeur, Rocky raconte l'histoire d'un jeune homme pauvre de Philadelphie qui lutte pour être accepté par ses pairs. On y croise le prêtre, le mafieux, le barman, le boucher et la jeune fille timide de l'animalerie, qui contribuent tous à donner au film une couleur ethnique indéniable. Quoiqu'on en pense, Rocky reste un authentique film américain et n'est pas perçu comme une menace à la cohésion sociale. Peu de films québécois ou canadiens — voire aucun — ont réussi à égaler son succès.

Le multiculturalisme tel qu'il est vécu au sein des communautés diffère souvent radicalement de la façon dont il est discuté à l'extérieur. Les représentations négatives du multiculturalisme reposent souvent sur des stéréotypes, notamment l'idée que les groupes issus de l'immigration résistent ou refusent de s'intégrer.

Dans la grande région de Montréal, la plupart des résidents n'ont pas le français comme langue maternelle et cette tendance ne cesse de croître. Si jamais le reste du Québec ignore les

préoccupations des anglophones et des allophones en les mettant de côté délibérément et en prenant des mesures sans consultation, le Québec risque de s'aliéner une région tout entière.

Le danger ne réside ni dans la francisation, ni dans les valeurs communes. Les Québécois partagent des valeurs telles que l'égalité des genres et ont le droit de promouvoir la laïcité dans leurs institutions. Toutefois, la promotion de ces valeurs ne les protège pas contre une levée de boucliers, en particulier lorsqu'il s'agit d'identité religieuse, un enjeu beaucoup plus sensible que l'identité linguistique. On ne peut pas obtenir de véritable contrat social quand on ignore le consensus. Le débat public se résume alors à dire : « C'est la volonté des Québécois.

Éducation et langue

Une constitution du Québec représente une occasion historique de moderniser le cadre constitutionnel de la province et de mieux refléter sa réalité sociale et linguistique. L'une des façons les plus significatives d'y parvenir serait de reconnaître — de manière constitutionnelle — la possibilité d'offrir une éducation publique intégrée franco-anglaise où francophones et anglophones pourraient suivre des cours et apprendre ensemble. Il s'agirait d'un modèle axé principalement sur le français, mais avec une grande importance accordée à l'anglais comme langue seconde, afin de favoriser à la fois la maîtrise linguistique et la cohésion sociale.

L'expérience internationale démontre qu'un haut niveau de bilinguisme est réalisable. Les systèmes éducatifs de la Scandinavie, des Pays-Bas et de certaines régions d'Asie réussissent à former des élèves qui maîtrisent à la fois leur langue nationale et à l'anglais. Bien que le contexte québécois soit particulier, ces modèles offrent des pistes de réflexion utiles.

Nous ne suggérons pas qu'une constitution du Québec impose l'intégration scolaire. Elle devrait plutôt créer un cadre juridique permettant la tenue de classes partagées uniquement si les parents et les responsables scolaires expriment un intérêt en ce sens, et seulement lorsque cela est appuyé par la recherche académique.

Tout modèle intégré devrait être expérimenté d'abord dans une école-pilote, inspiré de méthodes internationales éprouvées, puis évalué soigneusement avant d'envisager une mise en œuvre élargie.

Le défi juridique : l'article 23 de la Charte canadienne et la Charte de la langue française

À l'heure actuelle, les droits en matière d'éducation dans la langue de la minorité sont protégés par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et reconnus dans les lois québécoises comme la *Charte de la langue française* (lois 101 et 96). Toutefois, seul l'article 23 possède une suprématie constitutionnelle, ce qui signifie que toutes les autres lois doivent s'y conformer.

Le problème est que l'article 23 — selon notre compréhension — garantit essentiellement un modèle de scolarisation linguistique séparée. Ce modèle est approprié dans les provinces où les minorités francophones doivent se protéger d'un environnement social largement anglophone. Cependant, il est incomplet dans le contexte particulier du Québec.

Dans plusieurs régions du Québec, les enfants anglophones vivent dans des milieux où le français est présent mais pas dominant, tout en devant atteindre une maîtrise compétitive du français pour réussir professionnellement. À l'inverse, certaines zones de Montréal sont majoritairement francophones, ce qui peut désavantager les enfants francophones qui désirent apprendre l'anglais, langue internationale incontournable. Ainsi, les enfants francophones bénéficieraient eux aussi d'une exposition aux locuteurs natifs de l'anglais dans un environnement scolaire intégré et structuré.

Reconnaître l'intégration scolaire dans une constitution québécoise

Pour rendre cette intégration légalement possible, une constitution du Québec devrait offrir une structure juridique qui n'imposerait pas un modèle d'éducation publique franco-anglaise intégrée, mais qui le permettrait lorsque les parents — et les administrateurs scolaires tenant compte de leurs souhaits — désirent le mettre en place. Dans un tel contexte, les milieux d'apprentissage communs pourraient être établis par une entente conjointe entre les centres de services scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones existantes.

Pour soutenir cette démarche, une constitution du Québec devrait :

- affirmer que la participation à une école intégrée ne fait pas perdre l'admissibilité aux droits scolaires de la minorité en vertu de l'article 23, advenant que les élèves anglophones souhaitent revenir à un modèle séparé ;
- préciser que l'article 23 ne peut être invoqué pour contraindre l'existence d'institutions séparées là où les parents désirent l'intégration ;
- encourager l'innovation dans les modèles éducatifs qui reflètent la dualité linguistique du Québec, tout en favorisant une cohésion civique reposant principalement sur le français.

En procédant ainsi, une constitution du Québec ne diminuerait aucun droit existant ; elle élargirait plutôt les choix offerts. Elle assurerait que les minorités linguistiques conservent leur statut protégé tout en permettant de nouvelles formes d'éducation susceptibles de promouvoir l'unité québécoise plutôt que la division linguistique.

Conclusion

Malgré ces inquiétudes, nous pensons que le projet de loi 1 est un pas dans la bonne direction. Il ouvre la porte à des discussions qui ont lieu d'être. Nos préoccupations sont nombreuses, mais nous avons choisi de laisser de côté les ramifications juridiques. D'autres intervenants aborderont ces aspects, c'est pourquoi nous n'avons pas l'intention d'aller plus loin.

Notre principale préoccupation concerne le processus. Une idée prometteuse a été présentée, qui aurait dû susciter des discussions constructives au sein de la population sur les objectifs et les valeurs sociétales devant constituer les principes fondamentaux du Québec.

En tant que groupe initialement composé principalement de membres de communautés minoritaires, le Mouvement du Grand Québec croit fermement qu'il faut trouver une solution québécoise à nos défis communs, une solution qui sera mise en œuvre de manière inclusive et qui prendra en compte les intérêts de tous les citoyens.

Malheureusement, ce projet de loi ne va pas dans ce sens. Au contraire, il met de côté les points de vue des minorités, ignore leurs intérêts et impose un projet idéologique unique par le biais d'un processus démocratique qui manque de consultation et risque de diviser les Québécois plutôt que de les unir.

Nous recommandons donc que ce projet de loi soit reporté et que de véritables consultations soient menées auprès de la population québécoise, afin que des amendements appropriés puissent être rédigés, présentés et débattus.

Résumé des points clés

- Le projet de loi soulève des questions fondamentales sur les valeurs sociétales et l'orientation constitutionnelle du Québec ;
- Les communautés minoritaires n'ont pas été suffisamment consultées lors de la rédaction du projet de loi ;
- Le projet de loi actuel risque d'aggraver les divisions plutôt que de promouvoir l'inclusion ;
- La définition des « Anglo-Québécois historiques » est inexacte et alimente la division au sein de la communauté anglophone ;
- La population diversifiée de Montréal risque d'être marginalisée par des mesures perçues comme exclusives ;
- Le cadre constitutionnel du Québec devrait explicitement permettre — sans toutefois l'imposer — la création d'écoles publiques intégrées franco-anglaises où des classes partagées seraient possibles lorsque les parents et les responsables scolaires y consentent.
- L'article 23 de la Charte canadienne limite actuellement la possibilité de créer de tels modèles d'intégration scolaire. Une constitution du Québec devrait préciser que l'intégration est permise lorsque les parents en expriment le désir et lorsque l'admissibilité à l'enseignement dans la langue de la minorité est préservée.
- L'intégration scolaire devrait être explorée au moyen de projets pilotes fondés sur les meilleures pratiques internationales afin de renforcer le bilinguisme et la cohésion sociale.

- Une solution québécoise, telle qu'une constitution québécoise, est très souhaitable, mais un dialogue et une participation authentiques sont nécessaires avant que sa mise en œuvre soit envisagée ;

- Nous préconisons que le projet de loi soit reporté et qu'une consultation substantielle avec l'ensemble des Québécois soit initiée.

Reflections on Bill 1 and the Path Toward an Inclusive Quebec Constitution

Submitted by
the Greater Quebec Movement (GQM)
to the National Assembly's Commission des institutions

www.mgquebec.org

Table of Contents

About the Greater Quebec Movement (GQM)	1
Introduction.....	1
Background: The Social Contract and Quebec's Constitutional Debate.....	1
The GQM's Historical Position and Engagement.....	2
The Marginalization of the English-Speaking Community	3
Montreal Targeted and Alienated	3
Education and Language.....	4
The Legal Challenge: Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Quebec Law 101.....	5
Constitutional Recognition of Integrated Education.....	5
Conclusion	6
Summary of Key Points	7

About the Greater Quebec Movement (GQM)

The Greater Quebec Movement (GQM) (www.mgquebec.org) is an independent, Quebec-based think tank dedicated to strengthening social cohesion between Quebecers of all backgrounds. Founded in the run up to the 1995 referendum, the GQM promotes the idea of a “Greater Québec”—a society in which linguistic and cultural communities build a shared, inclusive future.

The GQM focuses on public policy research, education policy, and dialogue across linguistic lines. Its work emphasizes individual empowerment, proposing constructive solutions such as integrated French/English learning environments and a new written constitution for Quebec. The GQM regularly contributes to public consultations and provides expertise to policymakers on issues involving language, education, and the evolution of Quebec society.

Introduction

What is the ideal society? It is a perennial question debated since the dawn of civilization and still very much alive today. It continually asks us to evaluate our principles, values, beliefs, and aspirations, and it outlines our vision of the kind of society we wish to build.

It is a difficult question to answer, and no doubt it influences why we are here to discuss the proposed *Bill 1, Québec Constitution Act, 2025*. This bill is a substantial piece of legislative work—ambitious in scope and intent. It offers its vision of the ideal society the drafters believe reflects a consensus among Quebecers. And while the Greater Quebec Movement has long supported discussions on adopting a Quebec Constitution—indeed since our inception in 1995—we believe some important preliminary observations are required. These observations will form the bulk of our presentation.

Background: The Social Contract and Quebec's Constitutional Debate

In post-medieval intellectual circles, debating “man in the state of nature” was all the rage. It served as a backdrop for questions of state power and legitimacy. For those who rejected the Hobbesian view that might makes right, it opened the door to the notion that free people enter into a social contract with one another to build a society of their choosing.

The social contract is, in a primal sense, the foundation of a society's constitution. So, when the failure of the Meech Lake Accord reopened the question of how the Canadian state ought to be reformed, several of us took interest in ideas circulating within Quebec's nationalist movements—particularly the call for a popular consultation to draft a new social contract in a Quebec constitution inspired by broad public input.

This exercise offered an opportunity for dialogue—particularly for minority communities such as those first represented in our group—providing a chance to exchange viewpoints and envision a Quebec state that could act as a guarantor of their fundamental rights, reducing their dependency on Ottawa as a protective “big brother.”

The GQM's Historical Position and Engagement

With that in mind, our founders, Giuliano D'Andrea and Richard Walsh Smith, appeared before the Bélanger-Campeau Youth Commission in 1991 as representatives of the Equality Party Youth Commission, where they called for the drafting of a Quebec Constitution. They hoped to foster constructive dialogue and develop areas of consensus among Quebecers.

Since 1991, our consistent theme now that we are the Greater Quebec Movement (GQM) has been that we are not segregationists—we want in. We have long believed that French as the common language must not only be learned but mastered, and that greater dialogue between our communities is essential.

We have held to these principles for 35 years. Despite making significant inroads promoting ideas such as integrated schools, dialogue within the English-speaking community has proved difficult to organize. The community is fractured, and with good reason it remains suspicious and distrustful.

This is our greatest lament. What should have been a process of dialogue and inclusion has instead become an exercise where our community stands as a bystander—watching a process in which we have had negligible input and where we do not see our identity, concerns, or particularities reflected. What could have been a moment of inclusion and discovery has remained locked in old stereotypes and has, at least for our community, been a failure.

The Marginalization of the English-Speaking Community

From the perspective of political discourse, Anglo Quebec seems effectively dead. Once an important presence across much of Quebec, our community has become silent, absent, discouraged, and disengaged.

We have learned French—although, in our view, not yet sufficiently to compete effectively in a francophone work environment. To be fair, our schools are far better at teaching French than they were two generations ago. But in truth, it is difficult to obtain impartial assessments of how successful our integration has been; objectivity on this topic is rare.

Even defining our community is a challenge. What is an Anglo-Quebecer, and who has the authority to define it? This question remains one of our major points of contention with the government. By designating a subset of the community as “historic Anglos,” the government deliberately limits the size of the community and marginalizes it further from the francophone collective, calling its legitimacy into question. The message, in essence, is that “historic Anglos” belong to an exclusive club whose rights—defined by the majority—will be respected, but who nonetheless do not truly belong.

Thus, a fiction is created: possessing a certificate of eligibility, not one’s culture or history, becomes the determining factor. One could be an English prince—say Prince Harry—and should he decide to reside in Quebec, he would still have fewer rights than thousands of Italians, Greeks, and others who obtained eligibility certificates and are thus considered “historic.” The irony would be comedic were it not so insulting.

The community did not ask to be defined this way. This alone illustrates the gulf between how minority communities self-identify and how the government chooses to perceive and depict them.

Montreal Targeted and Alienated

The same holds true for stereotypes concerning multiculturalism, interculturalism, and the debate over whether Canada is multicultural rather than bicultural—and how this plays out in Quebec’s integrationist model.

Consider the United States, often idealized as a melting pot. It is undeniable that the American character has been profoundly shaped by immigrant culture, values, and history. American cinema illustrates this vividly. *Rocky*, a classic movie, stands as a multicultural ideal if multiculturalism is defined as pride in one's roots. It is more than a boxing movie; it portrays an underprivileged young man from a Philadelphia neighbourhood striving to be accepted into the mainstream. The priest, the mobster, the bartender, the butcher, the shy girl at the pet shop—all contribute to its unmistakably ethnic texture. Yet *Rocky* is quintessentially American and presents no threat to American cultural cohesion. Few, if any, Quebec or Canadian films have achieved what *Rocky* has.

How multiculturalism is perceived within communities often diverges sharply from how it is discussed externally. The negative portrayals of multiculturalism often rely on stereotypes suggesting resistance or refusal by ethnic communities to integrate.

In the Montreal region, a majority of residents are not mother-tongue francophones—and this trend is growing. By alienating Anglophones and Allophones through measures that have neither sought their consent nor acknowledged their concerns, and that many perceive as deliberately targeting them, Quebec risks alienating this entire region.

The danger does not lie in francization or shared social values. Quebecers are right to value principles such as gender equality and may legitimately choose to organize state institutions along the lines of laïcité. But such values offer no guarantee against backlash, particularly when religious identity—often far more powerful than linguistic identity—is involved. No genuine social contract appears to be present when consent is ignored and public discussion is reduced to assuming that “this is what Quebecers want.”

Education and Language

A Quebec constitution offers an historic opportunity to modernize the province's constitutional framework and to better reflect its social and linguistic reality. Among the most meaningful ways to achieve this is through constitutionally recognizing, and thereby helping enable, the prospect of more integrated French–English public education in which francophones and anglophones could attend classes and learn together— a model focused primarily on French but with strong second language emphasis on English that would help promote both linguistic mastery and social cohesion.

International experience shows that high bilingual proficiency is achievable. Education systems in Scandinavia, the Netherlands, and parts of Asia have succeeded in producing students who master both their national language and English. While Quebec's context is unique, these models provide valuable research points.

We are not suggesting that a Quebec constitution mandate integrated schooling. Rather, it should create the legal framework to permit shared classes only if parents and educational administrators express interest and only when supported by academic research.

Any integrated model would require testing through a pilot school, grounded in proven international methods and evaluated carefully before broader adoption is considered.

The Legal Challenge: Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Quebec Law 101

Currently, minority-language education rights are protected by Section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and recognized in provincial laws such as the *Charter of the French Language* (laws 101 and 96). However, only Section 23 enjoys constitutional supremacy, meaning all other statutes must conform to it.

The problem is that Section 23 – to our understanding – only effectively guarantees segregated linguistic schooling. This model is appropriate for provinces where francophone minorities must protect their themselves from an often-overwhelming English-language social environment—but is incomplete for Quebec's unique context. In many regions of Quebec, Anglophone children live in areas in which French is present but not dominant, yet they must attain competitive fluency in French to thrive there professionally. Likewise, there are areas of Montreal where English is spoken less often, putting local francophone children at a disadvantage to learn such a vital international language. So, francophone children stand to benefit from exposure to native English speakers within a structured integrated educational environment.

Constitutional Recognition of Integrated Education

To make such integration legally viable, a Quebec constitution should offer a legal infrastructure that would not mandate integrated French–English public education but would allow for it should

parents— and educational administrators heeding their wishes— agree to create it. In such a scenario, the common learning setting might be established through a joint agreement of existing English school boards and Francophone service centres.

To aid in this effort a Quebec constitution should:

- Affirm that participation in integrated schools does not forfeit minority-language education eligibility under Section 23 should Anglophone students wish to retreat to it at some point;
- Clarify that Section 23 may not be used to compel segregated institutions where integration is desired by parents; and
- Encourage innovation in educational models that reflect Quebec’s dual language needs, yet a civic cohesion principally built around French.

In doing so, a Quebec constitution would not diminish existing rights but would expand choice, ensuring that linguistic minorities retain their protected status while embracing new educational forms that promote overall Quebec unity rather than linguistic division.

Conclusion

Despite our concerns mentioned outlined above, the spirit behind Bill 1 is a step in the right direction. It opens important discussions that must be undertaken. Our concerns are multiple, but we have chosen to set aside the legal ramifications—where the bill clearly oversteps its jurisdiction on many fronts. These issues will no doubt be addressed by many other interveners, and we have little to add on that point.

Our principal concern is process. A promising idea has been presented—one that should have engaged the population in meaningful discussions about the societal goals and values that ought to form Quebec’s first principles.

As a group originally composed largely of members of minority communities, the Greater Quebec Movement strongly believes in finding a made-in-Quebec solution to our shared challenges. As

noted above, we believe that any version of a Quebec constitution should include provisions allowing for the creation of integrated French–English schools with shared classes.

Unfortunately, this bill, as drafted, does not move in that direction. Instead, it sidelines minority perspectives, ignores minority interests, and drives a single ideological project through a democratic process that has been short on consultation—one that risks dividing rather than uniting Quebecers.

We therefore recommend that this bill be tabled, and that broader, more meaningful consultations be undertaken with the population of Quebec, so that appropriate amendments may be drafted, presented, and debated.

Summary of Key Points

- Bill 1 raises fundamental questions about Quebec’s societal values and constitutional direction.
- Minority communities had only limited opportunities to contribute meaningfully during the drafting process.
- As currently drafted, the bill may unintentionally reinforce existing divisions rather than strengthen inclusion.**
- The definition of 'historic Anglos' is inaccurate and alienates the broader English-speaking community.
- Montreal’s diverse population risks being marginalized by measures perceived as exclusionary.
- A Quebec constitutional framework should explicitly allow, though not mandate, the creation of integrated French–English public schools where shared classes are possible when supported by parents and educational administrators.
- Section 23 of the Canadian Charter may currently restricts the ability to create integrated educational models; a Quebec constitution should clarify that integration is permissible when desired by parents and when minority-language eligibility is preserved. Integrated schooling should be explored through pilot projects grounded in best international practices to strengthen bilingual proficiency and social cohesion.

- A Quebec constitution should encourage innovative educational approaches that reflect Quebec's dual-language reality while reinforcing French as the common civic language.
- A made-in-Quebec solution like a Quebec constitution is very desirable but requires genuine dialogue and participation before enactment.
- We recommend the bill be tabled and a more meaningful consultation with all Quebecers begin.